

Remplacement d'une cabine de douche

Par cafrine08, le 16/04/2010 à 10:54

Bonjour, je suis actuellement locataire, où je viens déposer le préavis mon proprietaire me demande de changer la bac à douche suite à une fisure dans celui-ci. Hors la fisure c'est forme toute seule, le bac à douche étant mou a cet endroit depuis qu'on est arrivé dans l'appartement en janvier 2009. Sur l'état des lieux nous avions indiquer que l'état générale de la douche était passable mais la fisure n'etait pas là. Ma question est la suivante c'est à moi ou pas de remplacer ce bac en sachant qu'il faut que je change tout la cabine puis que les bac seule pour cette douche ne se vend pas seule. Merci d'avance